



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 juillet 2020

N° 2020/34

**Objet : Administration : Installation du Conseil de Communauté -
Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt et le quinze juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'Agout se sont réunis à la Salle de la Mouline à Cuq (81570) sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

39 délégués des 28 communes adhérentes à la CC du Laurécois - Pays d'Agout

- **BROUSSE** : Mathieu FAU (Maire)
- **CABANES** : Denis COMBET (Maire)
- **CARBES** : Jérôme OURCET (Maire)
- **CUQ** : Christian MONTAGNÉ (Maire)
- **DAMIATTE** : Evelyne FADDI (Maire) - Frédéric MOLIERES (Adjoint)
- **FIAC** : Alain BERTHON (Maire) - Noël MEYSSONNIER (Adjoint)
- **FREJEVILLE** : Claude ALBA (Maire)
- **GUITALENS-L'ALBAREDE** : Raymond GARDELLE (Maire) - Alain BENAZECH (Adjoint)
- **JONQUIERES** : Jean-Pierre LENCOU (Maire)
- **LABOULBENE** : Didier VIALA (Maire)
- **LAUTREC** : Thierry BARDOU (Maire) - Alexandra TAILLANDIER (Adjoint) - Thierry DAGUZAN (Adjoint) - Quentin VICENTE (Conseiller)
- **MAGRIN** : Bernard VIALA (Maire)
- **MISSECLE** : Laurent RICARD (Maire)
- **MONTDRAGON** : Gilbert VERNHES (Maire)
- **MONTPINIER** : Georges BOUTIE (Maire)
- **MOULAYRES** : Laurent BAZART (Maire)
- **PEYREGOUX** : Christian MAZARS (Maire)
- **PRADES** : Marc CURETTI (Maire)
- **PRATVIEL** : Pierre BRESSOLLES (Maire)
- **PUYCALVEL** : Michel COLOMBIER (Maire)
- **SAINT-GENEST DE CONTEST** : Jean-Jacques AYRAL (Maire)
- **SAINT-JULIEN DU PUY** : Serge FAGUET (Maire)
- **SAINT-PAUL CAP DE JOUX** : Laurent VANDENDRIESSCHE (Maire) - Christine VALERO (Adjoint)

- **SERVIES** : Denis BARBERA (Maire)
- **TEYSSODE** : Francis MOULET (Maire)
- **VENES** : Christian GALZIN (Maire) - Christophe ALBERT (Adjoint)
- **VIELMUR SUR AGOUT** : Catherine RABOU (Maire) – Francis THOMAS (Adjoint) - Nathalie ARMENGAUD (Conseillère) - Alain GAYRAUD (Conseiller)
- **VITERBE** : Martine KAZIMIERCZAK (Maire)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE, Président, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Gilbert VERNHES, doyen d'âge de l'Assemblée, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Alain BERTHON.

Le doyen d'âge de l'Assemblée explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : Mme Alexandra TAILLANDIER, M. Marc CURETTI

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Candidats : Raymond GARDELLE / Thierry BARDOU

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Thierry BARDOU : 26 voix

Raymond GARDELLE : 13 voix

M. Thierry BARDOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

M. Thierry BARDOU a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

Élection des membres du Bureau :

Selon le CGCT : « *Le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables ».

A la majorité des deux tiers (31 pour - 1 contre - 7 abstentions), les membres du conseil de communauté décident de fixer à 10 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil de Communauté, à la majorité, approuve la composition du Bureau qui comprend le président, les 10 vice-présidents et le maire de chaque commune.

Élection des Vice-Présidents :

1^{er} Vice-Président :

Candidats : Denis BARBERA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Denis BARBERA : 28 voix
Raymond GARDELLE : 1 voix
Serge FAGUET : 1 voix

M. Denis BARBERA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

M. Denis BARBERA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} Vice-Président :

Candidats : Nathalie ARMENGAUD

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Nathalie ARMENGAUD : 28 voix

Christine VALERO : 3 voix

Marc CURETTI : 1 voix

Raymond GARDELLE : 1 voix

Mme Nathalie ARMENGAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Vice-Présidente.

Mme Nathalie ARMENGAUD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3^{ème} Vice-Président :

Candidats : Frédéric MOLIERES / Alain BERTHON

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Frédéric MOLIERES : 14 voix

Alain BERTHON : 23 voix

Marc CURETTI : 1 voix

M. Alain BERTHON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président.

M. Alain BERTHON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4^{ème} Vice-Président :

Candidats : Christine VALERO / Serge FAGUET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Serge FAGUET : 17 voix

Christine VALERO : 22 voix

Mme Christine VALERO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-Présidente.

Mme Christine VALERO a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^{ème} Vice-Président :

Candidats : Gilbert VERNHES / Quentin VICENTE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Quentin VICENTE : 15 voix

Gilbert VERNHES : 23 voix

M. Gilbert VERNHES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président.

M. Gilbert VERNHES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6^{ème} Vice-Président :

Candidats : Didier VIALA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Didier VIALA : 27 voix

Marc CURETTI : 4 voix

Raymond GARDELLE : 1 voix

M. Didier VIALA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président.

M. Didier VIALA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

7^{ème} Vice-Président :

Candidats : Claude ALBA / Marc CURETTI

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Claude ALBA : 24 voix

Marc CURETTI : 14 voix

M. Claude ALBA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président.
M. Claude ALBA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

8^{ème} Vice-Président :

Candidats : Jean-Jacques AYRAL / Serge FAGUET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Jean-Jacques AYRAL : 22 voix

Serge FAGUET : 17 voix

M. Jean-Jacques AYRAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-Président.

M. Jean-Jacques AYRAL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

9^{ème} Vice-Président :

Candidats : Christian GALZIN / Marc CURETTI

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Christian GALZIN : 23 voix

Marc CURETTI : 14 voix

Laurent VANDENDRIESSCHE : 1 voix

M. Christian GALZIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-Président.

M. Christian GALZIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

10^{ème} Vice-Président :

Candidats : Michel COLOMBIER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Michel COLOMBIER : 28 voix

Marc CURETTI : 4 voix

Laurent VANDENDRIESSCHE : 1 voix

M. Michel COLOMBIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Vice-Président.

M. Michel COLOMBIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 16 juillet 2020.

Le Président,

Thierry BARDOU